

## Saint-Nazaire: les lanceurs d'alerte exclus de la majorité municipale

PAR LÉNAÏG BREDOUX  
ARTICLE PUBLIÉ LE LUNDI 1 JUILLET 2019



Devant la mairie vendredi 28 juin, à Saint-Nazaire.

Après plusieurs semaines de conflit ouvert sur la gestion des violences sexuelles par la ville de Saint-Nazaire, le maire David Samzun a définitivement rompu avec le groupe d'élu.e.s PS, PCF et EELV s'opposant à lui. La mission envoyée par le PS est arrivée lundi dans un climat extrêmement tendu.

C'est peu dire que les trois « sages » envoyés par le Parti socialiste débarquent en terrain miné. Lundi, la sénatrice et ancienne ministre des droits des femmes Laurence Rossignol, la secrétaire nationale chargée de l'égalité Cécilia Gondard et Michel Debout, médecin consultant sur les questions de risques psychosociaux et de violences au travail, sont arrivés à Saint-Nazaire (Loire-Atlantique) pour une série d'entretiens avec des responsables socialistes.

L'enjeu : détecter d'éventuels dysfonctionnements dans la gestion par la Ville d'une affaire de violences sexuelles, documentée (*ici et là*) par Mediapart, et « formuler des propositions permettant la meilleure prise en compte des dénonciations de violences sexuelles », selon la lettre de mission officielle du PS.

Il ne s'agit pas, précise le parti dirigé par Olivier Faure, de se substituer à la justice, et donc de qualifier (ou non) des faits. Mais le PS « a, en revanche, en tant qu'organisation, la responsabilité de s'interroger sur la manière dont ses propres élus font face à la complexité de ce type de situation et organisent l'accueil de la parole et l'accompagnement des personnes qui se considèrent comme victimes », précise le document. Aucune procédure claire n'existe aujourd'hui au sein du parti.

En mai dernier, **comme l'a raconté Mediapart**, l'adjoint aux finances de Saint-Nazaire a porté plainte en diffamation contre la première adjointe, et camarade du PS, Laurianne Deniaud, qui avait évoqué, en réunion, des accusations de violences sexuelles le visant. En l'occurrence, celles d'un rapport « non consenti » et d'une relation sous « emprise », d'après le récit d'une autre socialiste, elle-même conseillère municipale.

Elle était soutenue par plusieurs élus importants de la majorité, PS, PCF et EELV, qui, sous l'appellation collective « Ils ne nous feront pas taire », demandaient depuis un an environ une enquête interne à la ville, la prise en compte de la parole d'une victime présumée et la protection des lanceurs d'alerte.

En face, le maire, et la majorité du PS local, rétorquent qu'il s'agit d'une affaire « privée », n'ayant aucun rapport avec la gestion municipale, et que la seule issue était une procédure judiciaire.

Sur ce terrain, tout est désormais classé : vendredi, la procureure de la République a annoncé le classement de la plainte pour diffamation (les poursuites ne lui apparaissant pas « opportunes »), ainsi que celui de l'enquête préliminaire ouverte le 11 juin sur le fond des accusations, menée tambour battant et sans aucune médiatisation de son existence. Le parquet estime que l'infraction n'est pas caractérisée.

Autant dire que l'envoi d'une mission d'enquête par le PS déplait fortement à David Samzun, le maire de Saint-Nazaire, une ville dirigée depuis des décennies par les socialistes. Quand nous l'avions interrogé sur une éventuelle saisine des instances de son parti, après avoir été informé d'accusations graves de violences sexuelles, il nous avait rétorqué : « La seule chose qui compte, c'est la justice française. »

Vendredi, il l'a encore dit : « Je refuse de prendre part à une enquête parallèle à celle menée par les services de gendarmeries sous l'autorité de la procureure. »

Le patron de la section locale du PS **est encore plus radical** : « J'ai dit dès le départ que cette commission n'avait aucune légitimité, Laurence Rossignol et Cécilia Gondard ayant d'emblée déclaré leur soutien

au collectif *“Ils ne nous feront pas taire”*. Je leur ai signifié que s'ils venaient à Saint-Nazaire, la section ne les accueillerait pas. »

Selon Jean-Luc Séchet, cité dans la presse locale, les membres de ce collectif *« sont minoritaires à la section »*. *« Nous ne partageons plus les mêmes valeurs républicaines. Pas quand on jette en pâture des victimes présumées avec des noms, des photos »*, estime le responsable PS.

À la mairie, la rupture est déjà consommée : la conseillère municipale, dont le témoignage a été à l'origine de l'affaire, a annoncé en milieu de semaine dernière son départ. *« La situation devient humainement intenable, je démissionne »*, écrit Gaëlle Betlamini, jusque-là subdéléguée en charge de la vie associative, dans une lettre d'une page. *« Il est inconcevable et impossible de poursuivre mon mandat, alors que je me sens insultée et humiliée par les personnes avec qui je dois travailler. L'hôtel de ville est devenu pour moi un lieu de maltraitance, où le sentiment de peur est insurmontable. »*

Celui qu'elle mettait en cause est quant à lui maintenu dans ses fonctions d'adjoint aux finances, mais a quitté le PS. Martin Arnout *« entend continuer sa tâche d'élu »*, a-t-il confirmé dans un **communiqué** diffusé le 28 juin.

Mais il ne figurera pas sur la liste que compte emmener l'an prochain le maire David Samzun, candidat à sa réélection.

Pour les municipales, a-t-il annoncé en fin de semaine, ne figureront ni l'adjoint mis en cause, dont il est proche, ni aucun des membres du collectif *« Ils ne nous feront pas taire »*. Une décision qui vise donc aussi les représentants du PCF et de EELV, ce qu'ils ont découvert à l'occasion du conseil municipal de vendredi 28 juin.

Devant le bâtiment, un rassemblement avait été organisé par des militant.e.s féministes, en chantant l'Hymne des femmes :

Les trois adjointes socialistes Laurianne Deniaud, Régine Le Bail et Gaëlle Bénizé-Thual, avaient déjà annoncé leur démission jeudi. *« La décision que je prends est un déchirement, a écrit l'ex-première adjointe dans un courrier rendu public. Mais il y a un moment où la loyauté ne suffit plus à justifier l'injustifiable. »*

**Directeur de la publication** : Edwy Plenel

**Directeur éditorial** : François Bonnet

**Le journal MEDIAPART est édité par la Société Editrice de Mediapart (SAS).**

Durée de la société : quatre-vingt-dix-neuf ans à compter du 24 octobre 2007.

Capital social : 24 864,88€.

Immatriculée sous le numéro 500 631 932 RCS PARIS. Numéro de Commission paritaire des publications et agences de presse : 1214Y90071 et 1219Y90071.

Conseil d'administration : François Bonnet, Michel Broué, Laurent Mauduit, Edwy Plenel (Président), Sébastien Sassolas, Marie-Hélène Smiéjan, Thierry Wilhelm. Actionnaires directs et indirects : Godefroy Beauvallet, François Bonnet, Laurent Mauduit, Edwy Plenel, Marie-Hélène Smiéjan ; Laurent Chemla, F. Vitrani ; Société Ecofinance, Société Doxa, Société des Amis de Mediapart.

Rédaction et administration : 8 passage Brulon 75012 Paris

**Courriel** : contact@mediapart.fr

**Téléphone** : + 33 (0) 1 44 68 99 08

**Télécopie** : + 33 (0) 1 44 68 01 90

**Propriétaire, éditeur, imprimeur** : la Société Editrice de Mediapart, Société par actions simplifiée au capital de 24 864,88€, immatriculée sous le numéro 500 631 932 RCS PARIS, dont le siège social est situé au 8 passage Brulon, 75012 Paris.

Abonnement : pour toute information, question ou conseil, le service abonné de Mediapart peut être contacté par courriel à l'adresse : serviceabonnement@mediapart.fr. ou par courrier à l'adresse : Service abonnés Mediapart, 4, rue Saint Hilaire 86000 Poitiers. Vous pouvez également adresser vos courriers à Société Editrice de Mediapart, 8 passage Brulon, 75012 Paris.